



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

**Syndicat Mixte d'Eau et
d'Assainissement de la Région de
Yerville**



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractéristique technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents.....	4
1.5	Nombre d'abonnements	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :.....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :.....	5
1.6	Volumes facturés.....	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	7
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville....	7
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.8.1	Traitement des effluents.....	8
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)	9
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	10
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau	11
2.3	Tarification de l'assainissement collectif.....	12
2.4	Recettes d'exploitation.....	13
2.4.1	Recettes de la collectivité.....	13
2.4.2	Recettes de l'exploitant.....	13
2.4.3	Recettes de l'Agence de l'eau	13
3	Indicateurs de performance.....	14
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1).....	14
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	14
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	15
4	Financement des investissements	16
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	16
4.2	Etat de la dette	16
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ..	16
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	17	
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17

5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	17
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	17
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	18

1 Caractéristique technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10879 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU

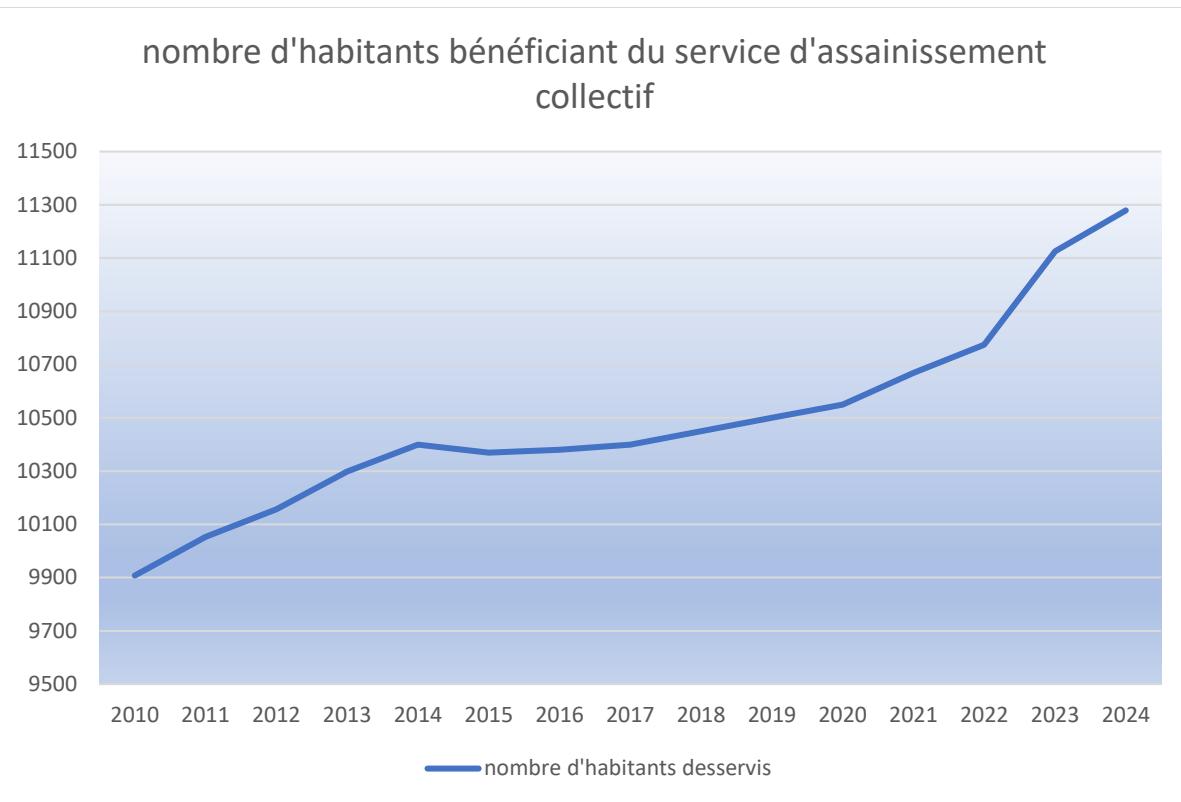
Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant pour l'actualisation des prix et des tarifs, la modification des fréquences d'actualisation, et d'une clause de revoyure avec pour une date d'effet au 08/09/2022.

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11279 habitants au 31/12/2024



1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Convention	Import	Permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectées	Nombre d'abonnements		
		2022	2023	2024
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	29	29	29
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	101	101	103

	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	119	119	121
CIDEVILLE	Cideville	89	89	89
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	143	147	149
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	88	88	88
	Grémonville	56	55	58
GREMONVILLE	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	34	34	34
	TOTAL Système Grémonville	90	89	92
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	19	20	20
	Motteville	241	241	240
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Flamanville	178	178	177
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	419	419	417
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	174	174	171
	Saussay	73	72	72
SAUSSAY	Emanville (Hameau des Epluques)	25	27	27
	TOTAL Système Saussay - Emanville	98	99	99
VIBEUF	Vibeuf	122	121	121
	Yerville	1329	1333	1355
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	167	170	170
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	107	109	110
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	15	15	15
	TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1618	1627	1650
HUGLEVILLE- SAINT OUEN DU BREUIL	Hugleville en Caux	37	38	39
	Saint Ouen du Breuil	261	260	264
	TOTAL Système Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil	298	298	303

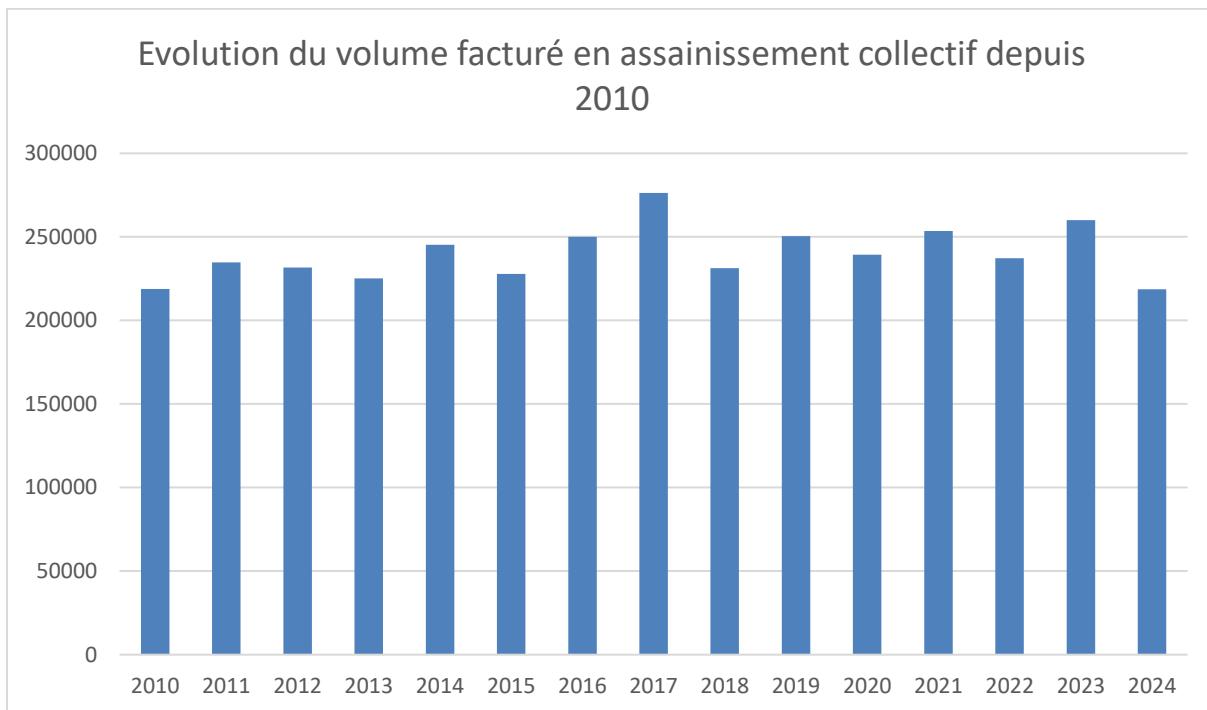
1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	39	38	39	39	39
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	101	102	103	101	101	103
BOURDAINVILLE	164	165	166	167	170	170
CIDEVILLE	67	69	83	89	89	89
CRIQUETOT SUR OUVILLE	108	109	110	143	147	149
ECTOT L'AUBER	169	174	191	195	197	198
EMANVILLE	25	25	25	25	27	27
FLAMANVILLE	162	174	170	178	177	177
GREMONVILLE	51	52	55	56	55	58

GUEUTTEVILLE	19	19	19	19	20	20
HUGLEVILLE EN CAUX	40	45	38	37	38	39
MOTTEVILLE	224	243	239	241	241	240
OUVILLE L'ABBAYE	173	173	174	174	173	171
SAINT MARTIN AUX ARBRES	33	33	34	33	34	18
SAINT OUEN DU BREUIL	224	241	253	261	260	264
SAUSSAY	63	66	69	73	72	72
VIBEUF	122	123	123	122	121	121
YERVILLE	1251	1263	1311	1329	1333	1355
Total d'abonnés	3035	3115	3201	3282	3294	3326

1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2023	2024	Variation
- aux abonnés domestiques	260 013	218 670	-15,9 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	260 013	218 670	-15,9 %



On constate une baisse des volumes facturés de près de 16 % par rapport à 2023. Cela s'explique par une baisse de la consommation d'eau potable.

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2022	2024
Longueur totale du réseau (km)	80,1	81,5
Canalisations d'eaux usées séparatives (ml)	69 482	70 826
<i>Dont canalisations d'eaux usées gravitaires (ml)</i>	51 416	52 596
<i>Dont canalisations de refoulement (ml)</i>	18 066	18 230
Canalisations d'eaux usées unitaires (ml)	10 624	10 624

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nous disposons d'un bassin tampon d'un volume de 450 m³ au niveau de l'ancienne station d'épuration de Yerville.

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement	Localisation	Volume de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Le nombre de stations d'épuration total appartenant au Syndicat d'Eau de Yerville est de 14.

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	bio-disques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX – SAINT OUEN DU BREUIL	Hugleville en Caux	Boues activées	1 100	66	185
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	1 300	78	96
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	Filtre planté de roseaux	800	48	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBEUF	Vibeuf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1 207

En 2019 le Syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville a mis en service la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil, d'une capacité de 1100 EH.

C'est une station d'épuration à boues activée. Celle-ci remplace les lagunes de Saint Ouen du Breuil et le Filtre à Sable d'Hugleville en Caux.

En 2021, la nouvelle station d'épuration d'Ouville l'Abbaye, d'une capacité de 800 EH a été mise en service. C'est une station d'épuration à filtre plantés de roseaux.

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	99,2	40
		DCO		95,8	120
		MES		97,1	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	99,4	40
		DCO		96,1	120
		MES		91,3	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	76,3	40
		DCO		61,8	120
		MES		67,3	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,8	40
		DCO		81,1	120
		MES		87,6	120
Criquetot sur Ouville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	25,1	40
		DCO		45,1	120
		MES		49,8	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	97,8	25
		DCO		91,8	125
		MES		97	35
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95	40
		DCO		87,2	120
		MES		72,8	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	96,3	40
		DCO		88,3	120
		MES		71,1	30
Motteville	Déclaration de rejet du 22/02/2007	DBO5	2 par an	96,6	60
		DCO		95,3	60
		MES		97,9	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2017 - 00115 du 09/10/2017	DBO5	1 tous les ans	96,9	25
		DCO		96,1	125
		MES		97,5	30
Saussay	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	54,3	40
		DCO		46,5	120
		MES		38	120
Vibeuf	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	90,4	60
		DCO		73,7	60
		MES		21,8	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007	DBO5		97,3	94
		DCO		95	92

	Arrêté du 22/06/2007	MES	Contrôle s tous les mois	98,6	95
Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil	Arrêté de déclaration Loi sur l'Eau du 23 septembre 2015	DBO5		99,2	25
		DCO		96	125
		MES		95,1	30

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2024 sont les suivantes :

- 0,3 tonnes de MS issues de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la Collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2 La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030).

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la performance des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement (selon la performance épuratoire, la bonne destination des boues, ...).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obère toute possibilité de modulation de cette redevance.

2.3 Tarification de l'assainissement collectif

	2024		2025		Variation
		<i>Pour 120 m³</i>		<i>Pour 120 m³</i>	
Part Fixe (€ HT/an)		28,64 €		27,92 €	-2,5 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,4736 €	176,83 €	1,5709 €	188,51 €	
Exploitant		205,47 €		216,43 €	5,33 %
Part Fixe (€ HT/an)		7,78 €		7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m ³)	0,185 €	22,20 €	0 €	0 €	
Redevance performance Assainissement			0,0303 €	3,64 €	
Redevance Agence de l'Eau		22,20 €		3,64 €	-83,6 %
Taxes TVA		40,74 €		39,98 €	0 %
TOTAL € HT					
TOTAL TTC		448,15 €		439,78 €	-1,87 %
Soit en €/m³		3,73 €		3,66 €	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **3,66 €/m³ TTC**

2.4 Recettes d'exploitation

2.4.1 Recettes de la collectivité

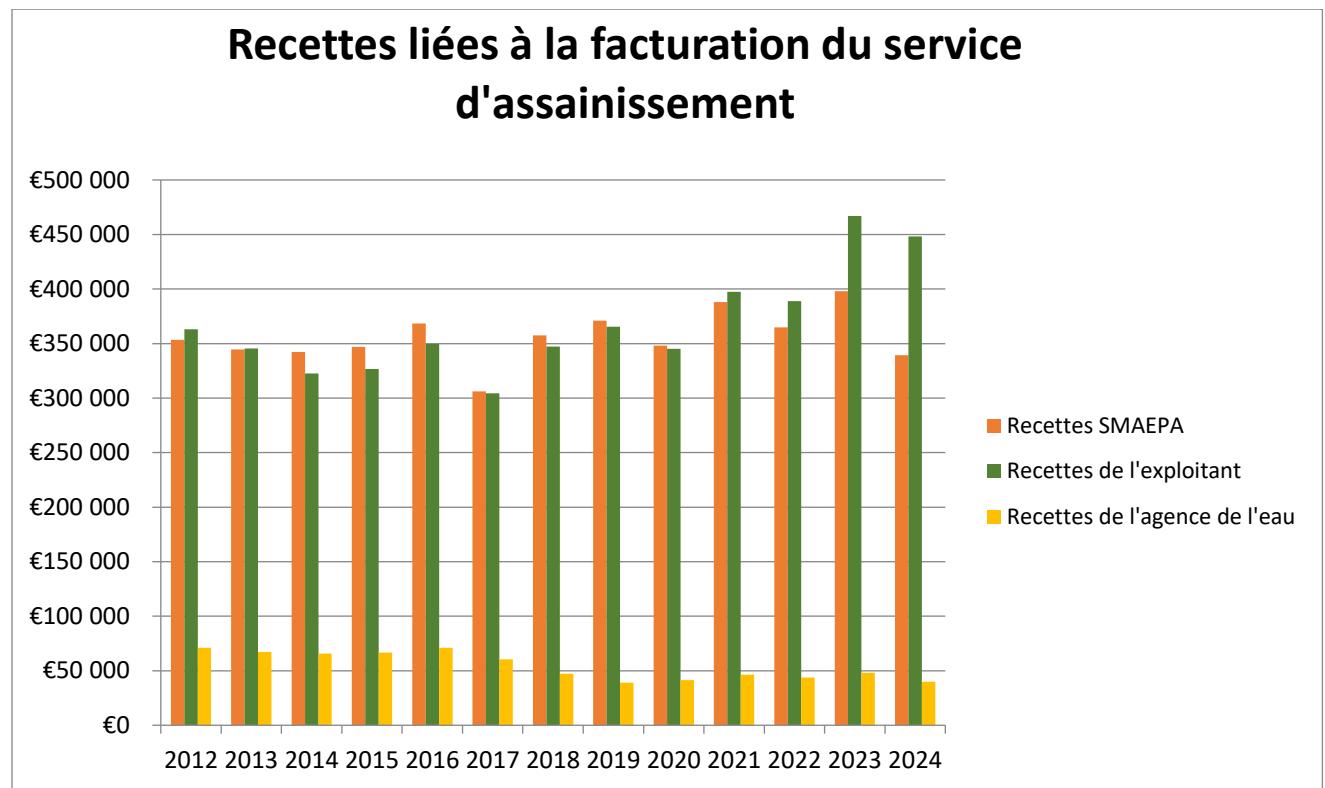
	2023	2024	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	398 083 €	339 423 €	-14,7 %

2.4.2 Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	467 126 €	448 169 €	-4 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.4.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2023	2024	Variation
Recettes Agence de l'Eau	48 177 €	39 764 €	-17,8 %



3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	Nombre abon-nés 2024	Nombre potentiel d'abon-nés suite à l'étude du zo-nage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	92	42%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	103	105	98%
BOURDAINVILLE	170	167	100%
CIDEVILLE	89	89	100%
CRIQUETOT SUR OUVILLE	149	210	71%
ECTOT L'AUBER	198	195	100%
EMANVILLE	27	25	100%
FLAMANVILLE	177	178	99%
GREMONVILLE	58	77	75%
GUEUTTEVILLE	20	20	100%
HUGLEVILLE EN CAUX	39	50	78%
MOTTEVILLE	240	250	96%
OUVILLE L'ABBAYE	171	226	76%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	34	89	38%
SAINT OUEN DU BREUIL	264	261	100%
SAUSSAY	72	115	63%
VIBEUF	121	142	85%
YERVILLE	1355	1329	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Obligations réglementaires

L'arrêté du 2 décembre 2013 précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2024 est de :

	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	93	93

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95,4 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
		Total Parties A et B	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
		Total:	120
		93	

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2024	Subventions reçues en 2024
Etude du transfert des eaux usées de la STEP de Cideville	11 109,50 €	20 907,50 €
Etude et travaux pour l'extension du réseau d'assainissement à Ouville l'Abbaye	42 585 €	24 084 €
Etude et travaux pour le transfert des eaux usées de la STEP du Saussay	13 055 €	
Schéma Directeur d'Assainissement Collectif	42 485 €	144 323,25 €
Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de Yerville		16 768 €

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2024	1 044 350,24 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	115 175,83 €
dont en intérêts	33 606,48 €
dont en capital	84 569,35 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2024
Montant des amortissements	475 115,65 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Transfert des eaux usées de Cideville vers la commune de Pavilly	800 000 € HT
Transfert des eaux usées du Saussay vers la station d'épuration de Villers-Ecalles	436 300 € HT
Schéma Directeur d'Assainissement et schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Yerville	400 000 € HT

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2024.

6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ci-dessous vous trouverez la répartition du prix de l'eau assainissement (sur une base de consommation annuelle de 120 m³) par Exploitant / Collectivité / Agence de l'Eau / taxes au 1^{er} janvier 2023 et 2024 selon les communes situées en zone de base et en zone moyenne :

	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
Exploitant		
du service d'eau potable	126,22 €	123,18 €
de l'assainissement collectif	205,47 €	216,43 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	<i>331,69 €</i>	<i>339,61 €</i>
Collectivité		
pour le service d'eau potable	157,75 €	169,75 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	<i>337,49 €</i>	<i>349,49 €</i>
Agence de l'eau		
Redevance prélèvement	13,56 €	13,52 €
Redevance consommation	-	55,20 €
Redevance performance AEP	-	2,32 €
Redevance performance ASST	-	3,64 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	-
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	<i>62,16 €</i>	<i>74,68 €</i>
TVA		
pour le service d'eau potable	17,82 €	20,02 €
pour l'assainissement collectif	40,74 €	39,98 €
<i>TOTAL Taxes</i>	<i>58,56 €</i>	<i>60 €</i>
Total TTC		
pour le service d'eau potable	341,75 €	383,99 €
pour l'assainissement collectif	448,15 €	439,79 €
Total TTC global	789,90 €	823,78 €
Soit en €/m³	6,58 €	6,86 €